

## DECLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

Date 31 mars 2022 numéro d'index : IOR 40/5290/2022

AILRC-FR

# AMNESTY INTERNATIONAL ET L'UNESCO S'ASSOCIENT AFIN DE RENFORCER LA MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

### Ce partenariat accentuera la participation de la société civile à l'Examen périodique universel des Nations unies (EPU)

La liberté d'expression est menacée à travers le monde et des mesures urgentes doivent être prises pour protéger ce droit humain qui est essentiel pour toute personne, ont déclaré Amnesty International et l'UNESCO le 31 mars 2022 en annonçant un nouveau partenariat d'une durée de huit mois.

« Le processus de l'EPU est unique. C'est le seul mécanisme qui fait participer tous les États membres des Nations unies à un examen de leur bilan en matière de droits humains. Le partenariat de l'UNESCO avec Amnesty International vise à garantir que les organisations de la société civile possèdent les outils nécessaires pour contribuer à l'EPU, notamment sous la forme de recommandations aux États », a déclaré Tawfik Jelassi, sous-directeur général pour la communication et l'information à l'UNESCO.

Ce projet renforcera la liberté d'expression au sein du mécanisme de l'EPU, dans le cadre duquel tous les États membres des Nations unies sont soumis tous les cinq ans à un examen de leur bilan en matière de droits humains par les autres États membres. Il permettra d'utiliser davantage ce mécanisme pour promouvoir également la sécurité des journalistes et l'accès à l'information.

« À une époque marquée par les attaques répétées contre les organes et les procédures de l'ONU chargés des droits humains, l'EPU reste l'un des rares mécanismes qui permettent encore un suivi efficace ainsi que l'élaboration de recommandations pour une plus grande protection des droits humains. Un tel mécanisme pourrait être utilisé plus efficacement pour apporter le respect et la protection de la liberté d'expression », a déclaré Agnès Callamard, la secrétaire générale d'Amnesty International.

Le partenariat fournira des outils aux organisations de la société civile du monde entier pour les aider à participer plus concrètement à l'EPU, qui entame son quatrième cycle cette année. Grâce à lui, elles pourront mettre en avant les préoccupations relatives à la liberté d'expression dans leur contribution à l'EPU et suivre la mise en œuvre des engagements en la matière au niveau local.

« En permettant aux organisations de la société civile d'utiliser plus efficacement l'EPU pour garantir la protection de la liberté d'expression et du droit à la liberté de réunion pacifique, nous renforcerons aussi celle du droit de manifester pacifiquement, qui est également gravement menacé dans de nombreuses parties du monde », a déclaré Agnès Callamard.

Parmi les outils mis à disposition figureront des orientations pour participer à l'EPU durant toutes ses étapes et des conseils sur les raisons et les manières d'intégrer les questions de liberté d'expression dans le travail de plaidoyer. Ils comportent en outre un tutoriel vidéo et une fiche d'information afin d'aider à l'élaboration de recommandations précises et mesurables – dont l'application est bien plus facile à surveiller et qui contribuent à assurer le respect de l'obligation de rendre des comptes. Ces éléments seront disponibles dans les six langues officielles des Nations unies.

« En faisant intervenir toutes les parties prenantes, le processus de l'EPU favorise le multilatéralisme et permet que les voix des organisations de la société civile ne soient pas seulement entendues mais amplifiées », a déclaré Tawfik Jelassi.

Les points de vue d'organisations de la société civile du monde entier éclaireront la coopération. Des témoignages d'utilisation de l'EPU lors du précédent cycle sont actuellement collectés et analysés. Les outils seront présentés à un groupe pilote d'organisations de la société civile et de membres du personnel d'Amnesty International via une série de webinaires pour recueillir leurs avis.

Le kit d'outils final sera diffusé largement aux organisations de la société civile par le biais des réseaux d'Amnesty International et de l'UNESCO, et son utilisation sera encouragée tout au long du quatrième cycle de l'EPU afin de renforcer l'attention portée à la liberté d'expression en tant qu'élément essentiel pour les droits humains et le développement durable.

Ce projet est financé par le Programme multidonateurs pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes de l'UNESCO.

**POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC :**

Pour Amnesty International : [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org) ou +44 (0) 20 3036 5599

Pour l'UNESCO : Guilherme Canela, chef de section, Liberté d'expression et sécurité des journalistes : [g.godoi@unesco.org](mailto:g.godoi@unesco.org)

**À PROPOS DU PROGRAMME MULTIDONATEURS POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES**

L'UNESCO indique sur son site : « Le Programme multidonateurs sert à renforcer le travail de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national en acheminant les fonds vers les priorités émergentes et les besoins les plus urgents pour réaliser son mandat sur la liberté d'expression. Il permet au Secteur Communication et Information de l'UNESCO de s'attaquer à des problèmes complexes en concevant et en mettant en œuvre des interventions intégrales à moyen et à long terme aux niveaux national, régional et mondial. L'avantage évident de ce mécanisme est qu'il permet à l'UNESCO et à ses partenaires d'obtenir un impact et une durabilité accrus, tout en réduisant la fragmentation des activités dans un même domaine. »

Pour en savoir plus sur la protection des journalistes et de la liberté d'expression, rendez-vous sur la page <https://en.unesco.org/themes/fostering-freedom-expression/mdp>